

classement
2013

Qualité des eaux de baignade en Charente-Maritime

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de baignade tout le long de la saison estivale. Des analyses permettent de s'assurer de la protection de la santé des baigneurs en respectant les limites fixées par la directive européenne 2006/7/CE. Les résultats de 4 années consécutives conduisent au classement de l'eau d'une baignade. L'affichage détaillé figure en mairie et sur le site de baignade.

